

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE : 8.6 EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE*  
*OBJET : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INSERTION VYVS (PLACI)*

<b>Total</b>	<b>56</b>	L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est assemblé au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier à YERRES (91330), sous la Présidence de François DUROVRAY.
<b>Présents</b>	<b>40</b>	Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; François DUROVRAY ; Marie- Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Anne- Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Laurent ROUSSET ; Karim SELLAMI.
<b>Représentés</b>	<b>13</b>	Thierry BATTESTI représenté par Sylvie DONCARLI ; Gilles CARBONNET représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Romain COLAS représenté par Christine COTTE ; Nicolas DUPONT AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Bruno GALLIER représenté Valérie RAGOT ; Faten HIDRI représentée par Anne- Marie JOURDANNEAU FORT ; Klerwi LANDRAU représentée par Richard PRIVAT ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Pascal ODOT représenté par Christine GARNIER ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Christina PEDRI représentée par Thomas CHAZAL ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Aly SALL représenté par Sylvie CARILLON.
<b>Absents</b>	<b>3</b>	Monique BAILLOT ; Benjamin DONEKOGLU ; Fouad SARI.

2022- 082

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Mme Nicole LAMOTH

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

03 NOV. 2022

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

## DELIBERATION

2022-082	MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INSERTION VYVS (PLACI)
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, notamment en son article 10-3, modifié par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la nouvelle charte nationale d'insertion dans le cadre du NPNRU, validée par le conseil d'administration de l'ANRU du 24 mars 2015,

VU les protocoles de préfiguration des projets de renouvellement urbains signés par les villes de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine le 17 décembre 2015 et par la ville d'Epinay-sous-Sénart le 8 novembre 2017,

VU la délibération n° 2021-034 du 11 mai 2021 portant sur le plan local d'application de la charte d'insertion,

**CONSIDERANT** que le règlement général de l'ANRU dispose qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la nouvelle charte nationale d'insertion, notamment en ce qui concerne les objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui doit faire l'objet d'une stratégie définie à l'échelle intercommunale,

**CONSIDERANT** que la rédaction du présent Plan local d'application de la charte nationale d'insertion a fait l'objet de réunions de concertation entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les acteurs de l'emploi sur le territoire,

**CONSIDERANT** l'adhésion au PLIE Intercommunal Nord Essonne (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi),

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Politique de la ville et renouvellement urbain, prévention spécialisée, santé et prévention de la délinquance entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** les termes du nouveau Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion, joint en annexe à la présente délibération.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit plan et tout acte y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne